CHESS HOLIDAY SERIES

ÉDITION 2027

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

08 – 14 Avril 2027

Lloret de Mar — Espagne

Version du 18/10/2026

ARTICLE 1

Objet

Le présent règlement définit le cadre général de participation à la Chess Holiday Series, organisée par DC CHESS EVENTS.

Il s'applique à l'ensemble des joueurs et accompagnants participant au séjour.

Les dispositions sportives propres au Championnat et à la Coupe sont définies dans un Règlement des compétitions distinct.

Les dispositions relatives notamment à la réservation, au paiement, à la modification, à l'annulation, au remboursement et aux relations contractuelles sont définies dans les Conditions Générales de Vente applicables.

Pour les questions strictement sportives, le Règlement des compétitions complète le présent règlement.

ARTICLE 2

Organisation, dates et lieu

La Chess Holiday Series se déroule du 8 au 14 avril 2027, soit 7 jours et 6 nuits, à Lloret de Mar, en Espagne.

L'évènement est organisé au sein d'un établissement hôtelier 4 étoiles accueillant les participants et l'organisation.

La privatisation complète de l'établissement est envisagée à partir de 288 joueurs inscrits, sans garantie.

L'organisation peut adapter certains espaces, horaires ou modalités pratiques lorsque les circonstances l'exigent, sous réserve de préserver les caractéristiques essentielles et le bon déroulement de l'évènement.

ARTICLE 3

Conditions de participation

Les compétitions de la Chess Holiday Series sont réservées aux joueurs âgés de 18 ans révolus au début de l'évènement.

Elles sont ouvertes aux joueurs de tous niveaux, classés ou non classés, dans les conditions précisées par le Règlement des compétitions.

Les personnes ne participant pas aux compétitions peuvent prendre part au séjour en qualité d'accompagnants, selon les conditions proposées lors de l'inscription.

ARTICLE 4

Accompagnants mineurs

Les mineurs ne peuvent pas participer aux compétitions.

Ils peuvent néanmoins séjourner dans le cadre de la Chess Holiday Series en qualité d'accompagnants, sous réserve du respect des formalités et autorisations requises.

La personne responsable du mineur pendant le séjour veille à sa surveillance ainsi qu'au respect du présent règlement et des règles applicables au sein de l'établissement.

Les documents nécessaires sont communiqués dans le cadre de l'inscription.

ARTICLE 5

Inscription et informations communiquées

Chaque participant s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour lors de son inscription.

Après validation, toute demande de modification peut être adressée à l'organisation. Elle est étudiée au cas par cas, selon sa nature et les possibilités disponibles.

Lorsqu'une demande concerne un élément contractuel de la réservation, son traitement s'effectue conformément aux Conditions Générales de Vente applicables et aux modalités définies dans le cadre de la réservation.

En amont de l'évènement, les participants reçoivent les informations nécessaires à la préparation de leur venue et de leur séjour, notamment :

- le programme et les horaires clés ;
- le déroulement général de l'évènement ;
- les modalités d'arrivée ;
- les informations pratiques utiles sur place ;
- les modalités de réservation des activités proposées en option.

Chaque participant est invité à prendre connaissance des informations qui lui sont communiquées et à respecter les consignes transmises par l'organisation.

ARTICLE 6

Déroulement général de l'évènement

La Chess Holiday Series associe compétition, progression, détente et évasion au cours d'un même séjour.

Le programme comprend notamment :

- un Championnat ;
- une Coupe ;
- des sessions d'analyse et de formation ;
- une table TV dédiée à certaines parties ;
- des temps libres ;
- des activités proposées en option.

L'organisation peut procéder aux ajustements nécessaires au programme ou aux horaires afin de garantir le bon déroulement de l'évènement.

Les participants sont tenus de respecter les horaires communiqués et de se présenter dans les délais nécessaires aux rendez-vous auxquels ils prennent part.

ARTICLE 7

Compétitions

Le Championnat et la Coupe sont régis par le Règlement des compétitions.

Celui-ci précise notamment :

- les formats des épreuves ;
- les catégories de niveau ;
- les cadences ;
- les modalités de classement ;
- les qualifications ;
- les départages ;
- les modalités d'arbitrage ;
- ainsi que toute disposition sportive propre aux compétitions.

Chaque joueur s'engage à prendre connaissance de ce règlement et à le respecter.

Les décisions sportives et arbitrales sont prises dans le cadre des dispositions prévues pour les compétitions.

ARTICLE 8

Sessions d'analyse et de formation

Des sessions d'analyse et de formation sont proposées aux joueurs pour un volume total prévu de 9 h sur l'ensemble du séjour.

Elles sont assurées à tour de rôle par les deux coachs, grands maîtres internationaux, et organisées selon les niveaux et les thématiques définis par l'organisation.

Les horaires, groupes et modalités pratiques sont communiqués aux participants selon le programme établi.

ARTICLE 9

Hébergement et vie dans l'établissement

Chaque participant s'engage à respecter les règles de fonctionnement de l'établissement ainsi que les consignes communiquées par son personnel ou par l'organisation.

Un comportement respectueux est attendu dans les chambres, les espaces communs, les espaces de restauration, les installations de loisirs et les espaces dédiés aux compétitions.

Les participants sont tenus de préserver la tranquillité des lieux et de respecter les autres occupants.

Toute dégradation volontaire ou résultant d'un comportement inapproprié peut engager la responsabilité de son auteur dans les conditions applicables.

ARTICLE 10

Restauration

Le petit-déjeuner est inclus dans le séjour.

La demi-pension et la pension complète peuvent être choisies en option dans les conditions proposées lors de l'inscription.

Les participants présentant des allergies, intolérances alimentaires ou besoins particuliers sont invités à les signaler suffisamment en amont afin qu'ils puissent être transmis à l'établissement.

La possibilité de répondre à une demande particulière reste toutefois soumise aux capacités et modalités de restauration de celui-ci.

ARTICLE 11

Activités et temps libres

Des activités peuvent être proposées au cours du séjour, notamment le karting, le catamaran, le padel, la plongée sous-marine ou d'autres activités de loisirs.

Les activités sont proposées en supplément, sur réservation et selon disponibilités.

Leur tenue peut dépendre notamment :

- du nombre de participants ;
- des disponibilités des prestataires ;
- des conditions météorologiques ;
- des conditions de sécurité ;
- ou de toute autre contrainte opérationnelle.

Lorsque l'activité est assurée par un prestataire extérieur, les participants doivent également respecter les conditions de participation et les consignes de sécurité fixées par celui-ci.

La participation aux activités proposées reste facultative.

ARTICLE 12

Accessibilité et besoins particuliers

Des chambres adaptées aux personnes à mobilité réduite sont disponibles au sein de l'établissement.

Les participants ayant des besoins particuliers sont invités à les signaler au moment de l'inscription ou suffisamment en amont afin que l'organisation puisse étudier les conditions d'accueil appropriées.

La prise en compte d'une demande demeure soumise aux équipements disponibles et aux contraintes propres à l'établissement ou aux prestations concernées.

ARTICLE 13

Comportement et respect des personnes

La Chess Holiday Series repose sur des principes de respect, de convivialité et de partage.

Chaque participant doit adopter un comportement respectueux envers les joueurs, accompagnants, coachs, invités, arbitres, membres de l'organisation, personnel de l'établissement et prestataires extérieurs.

Ne sont notamment pas admis les comportements :

- violents ou menaçants ;
- injurieux ;
- discriminatoires ;
- harcelants ;
- volontairement perturbateurs ;
- ou incompatibles avec le bon déroulement de l'évènement.

Chacun est également tenu de respecter les lieux, le matériel et les équipements mis à disposition.

ARTICLE 14

Sécurité et respect des consignes

Chaque participant doit respecter les consignes de sécurité communiquées par l'organisation, l'établissement et les prestataires concernés.

Il appartient à chacun de s'assurer que son état de santé est compatible avec les activités auxquelles il souhaite participer.

Lorsqu'une activité nécessite la communication d'informations particulières, le participant est tenu de les signaler au prestataire concerné.

En cas d'urgence, chacun doit suivre les instructions de l'organisation, de l'établissement ou des services compétents.

ARTICLE 15

Effets personnels

Chaque participant demeure responsable de ses effets personnels pendant toute la durée du séjour.

Il est recommandé de ne pas laisser sans surveillance d'objets de valeur dans les espaces accessibles au public et d'utiliser, lorsque cela est possible, les dispositifs de sécurisation proposés par l'établissement.

Les objets trouvés sont traités selon les modalités définies par l'établissement et l'organisation.

ARTICLE 16

Photographies et vidéos

Un photographe et un vidéaste professionnels peuvent intervenir pendant la Chess Holiday Series afin d'immortaliser les compétitions, les activités, les temps forts et l'atmosphère de l'évènement.

Des photographies et vidéos peuvent ainsi être réalisées dans les différents espaces utilisés dans le cadre de l'évènement.

Les conditions d'utilisation et de diffusion de l'image des participants à des fins de communication ou de promotion sont précisées dans les documents et autorisations prévus à cet effet.

Le présent article ne se substitue pas aux autorisations éventuellement nécessaires selon la nature des prises de vues et des utilisations envisagées.

ARTICLE 17

Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription et de l'organisation de la Chess Holiday Series sont traitées conformément à la Politique de confidentialité applicable.

Elles peuvent notamment être utilisées pour :

- la gestion des inscriptions ;
- l'organisation du séjour ;
- la communication avec les participants ;
- la préparation et le déroulement de l'évènement.

Les finalités détaillées des traitements, leurs bases juridiques, les catégories de données concernées, leurs destinataires, leurs durées de conservation ainsi que les modalités d'exercice des droits des personnes concernées sont précisés dans la Politique de confidentialité.

Le présent règlement ne se substitue pas à celle-ci.

ARTICLE 18

Manquement au règlement

Tout manquement au présent règlement, aux consignes de sécurité ou aux obligations de comportement peut donner lieu à une mesure adaptée à la nature et à la gravité de la situation.

Selon les circonstances, l'organisation peut notamment prononcer :

- un rappel aux dispositions applicables ;
- un avertissement ;
- une restriction d'accès à certaines activités ou certains espaces ;
- une exclusion d'une activité ;
- ou, dans les situations les plus graves, une exclusion de l'évènement.

Toute mesure est appréciée de manière proportionnée aux faits constatés.

Les éventuelles conséquences contractuelles ou financières sont déterminées conformément aux Conditions Générales de Vente et aux dispositions applicables.

ARTICLE 19

Annulation, interruption ou modification du séjour

Les conditions applicables en cas :

- d'annulation par un participant ;
- de modification substantielle du séjour ;
- d'interruption ;
- ou d'annulation de l'évènement,

sont définies dans les Conditions Générales de Vente applicables.

Lorsqu'une assurance annulation est proposée en option, ses garanties, exclusions et modalités de mise en œuvre sont définies dans les documents propres au contrat concerné.

Le présent règlement ne se substitue pas à ces dispositions contractuelles.

ARTICLE 20

Réclamations et contact

Toute question relative au présent règlement ou à l'organisation générale de la Chess Holiday Series peut être adressée à :

DC CHESS EVENTS
28c Rue de l'Île de Groix, 35520 Melesse
contact@chessholidayseries.fr
06 08 10 65 10

Les demandes concernant les prestations commerciales, paiements, modifications contractuelles, annulations ou remboursements sont traitées selon les modalités prévues par les Conditions Générales de Vente applicables.

ARTICLE 21

Respect des documents applicables

Chaque participant est tenu de prendre connaissance des documents applicables à la Chess Holiday Series, notamment :

- du présent Règlement général ;
- du Règlement des compétitions pour les joueurs ;
- des Conditions Générales de Vente ;
- ainsi que des autres documents, autorisations ou consignes applicables au séjour.

Il s'engage à respecter les dispositions qui lui sont applicables pendant toute la durée de sa présence à la Chess Holiday Series.

ARTICLE 22

Mise à jour du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet d'une mise à jour avant l'évènement lorsqu'une évolution organisationnelle, réglementaire ou opérationnelle le nécessite.

Toute modification substantielle concernant les participants leur sera communiquée par un moyen approprié.